

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00018 Numéro SIREN : 452 439 490 Nom ou dénomination : A M C S Technologies
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 10799

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : A M C S TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 39-69 AVENUE DE L'EUROPE 77184 EMERAINVILLE		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 5 2 4 3 9 4 9 0 0 0 0 3 1		Néant *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 109 882	AG 97 124	12 759
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 2 512 176	AS 1 649 012	863 164
		Autres immobilisations corporelles AT 293 577	AU 156 790	136 787
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD 540	BE 540	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH 34 549	BI 34 549	
TOTAL (II) BJ		BK 1 902 925	1 047 800	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT 1 102 998		BU 1 102 998	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV 713	BW 713	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 3 245 966	BY 123 202	3 122 764
		Autres créances (3) BZ 423 126	CA 423 126	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
DIVERS	Disponibilités CF 2 859 836	CG 2 859 836		
	Charges constatées d'avance (3) * CH 12 096	CI 12 096		
	TOTAL (III) CJ	CK 123 202	7 521 532	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		10 595 458	8 569 331	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR 145 418	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		A M C S TECHNOLOGIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000))	DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 200 315		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 235 787		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	6 551 602	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 019		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 431		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	103 065		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	619 481		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 176 734		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	BC	2 017 730		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 569 331		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 799 646			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 919			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A M C S TECHNOLOGIES							Néant ☐ *	
		Exercice N					Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 736 074	FB	2 161 341	FC	4 297 836	
	Production vendue biens * services*	FD		FE		FF		
		FG	2 829 262	FH	728 610	FI	5 039 654	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 565 336	FK	2 889 951	FL	9 337 491	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 337 491
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 733 925	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(382 751)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 980	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 242 125	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	135 647	
	Salaires et traitements*					FY	1 691 183	
	Charges sociales (10)					FZ	760 309	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	500 068	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 870		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 693 356
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 644 135
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	256	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	256
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 541	
	Différences négatives de change					GS	90	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	11 631
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 375)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 632 761	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise A M C S TECHNOLOGIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 120
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	340
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 460
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	780
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	780
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 680
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	405 654
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 347 207
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 111 420
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 235 787
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	40 073
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES NON DEDUCTIBLES	780		
REMBOURSEMENT ASSURANCES		9 120	
PRODUIT DE CESSIION ELEMENT D'ACTIF		340	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Annexe



REGLES & METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : articles L.123-12 à L.123-289, règlement N° 2016-07 relatif au plan général comptable).

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L.123.12 à L.123.28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage industriels..... 3 & 5 ans
- Agencement & aménagement divers.....5 & 10 ans
- Logiciels..... 1 & 2 ans
- Matériel de bureau & informatique..... 3 & 5 ans
- Matériel de transport..... 5 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) CICE

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (ANC, note d'information du 28/02/2013).

Le montant du CICE inscrit au crédit d'un sous compte 64 s'élève à la somme de 7 580 €.

Le CICE sert au maintien de l'emploi.

e) Engagements en matière d'I.F.C. :

Le montant de l'engagement en matière d'I.F.C. est de 9.839 euros. Il a été déterminé de la façon suivante : - Convention collective : Métallurgie - Méthode de calcul choisie : méthode rétrospective prorata temporis

-Population retenue : tous les salariés en CDI au 31 décembre 2017. - Table de mortalité retenue : table réglementaire TV 88/90 - Taux d'actualisation : 2% - Taux de croissance des salaires : 1%

Age minimal de départ à la retraite : 65 ans - Taux de rotation retenu : 10%. La somme de 9.839 euros n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes de la société.

Notre société a créé une succursale en Grande-Bretagne.

Le démarrage opérationnel de cette succursale a pris effet à compter du 1^{er} mai 2017.

Les comptes de cette succursale (comptabilité autonome) inclus dans les comptes annuels de notre société sont présentés ci-après (en £) :

Chiffre d'affaires H.T. du 01/05/2017 au 31/12/2017 : 1 669 985 £

Immobilisations (moins amortissements) du 01/05/2017 au 31/12/2017 : 520 902 £

Résultat courant avant impôt société du 01/05/2017 au 31/12/2017 : 1 167 776 £

Amortissements

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 23/08/18
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	87 708	9 415		97 124
TOTAL immobilisations incorporelles :	87 708	9 415		97 124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 402 337	458 863	1 212 188	1 649 012
Inst. générales, agencements et divers	91 653	16 574		108 227
Matériel de transport	25 198	13 983		39 182
Mat. de bureau, informatique et mobil.	8 148	1 232		9 381
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 527 337	490 653	1 212 188	1 805 801
TOTAL GÉNÉRAL	2 615 045	500 068	1 212 188	1 902 925

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Charges à Payer

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 06/09/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 312
Dettes fiscales et sociales	251 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 919
Autres dettes	

TOTAL	260 013
-------	---------

Charges et Produits Constatés d'Avance

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 23/08/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	12 096	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

TOTAL	12 096	
-------	--------	--

Composition du Capital Social

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 23/08/18
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	7000	15
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7000	15

Effectif Moyen

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 23/08/18
Tenue de compte EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	25	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	1	
TOTAL	26	

État des Échéances des Créances et Dettes

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 06/09/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	34 549		34 549
TOTAL de l'actif immobilisé :	34 549		34 549
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	145 418		145 418
Autres créances clients	3 100 548	3 100 548	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	226 976	226 976	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	172 996	172 996	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	23 154	23 154	
TOTAL de l'actif circulant :	3 669 091	3 523 673	145 418
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 096	12 096	

TOTAL GÉNÉRAL	3 715 737	3 535 770	179 967
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	115 019	30 000	85 019	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	619 481	619 481		
Personnel et comptes rattachés	245 550	245 550		
Sécurité sociale et autres organismes	181 389	181 389		
Impôts sur les bénéfices	253 324	253 324		
Taxe sur la valeur ajoutée	427 720	427 720		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	68 751	68 751		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 431	3 431		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 914 664	1 829 646	85 019	
----------------------	------------------	------------------	---------------	--

Provisions Inscrites au Bilan

A M C S TECHNOLOGIES

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 23/08/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	121 332	1 870		123 202
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	121 332	1 870		123 202

TOTAL GÉNÉRAL	121 332	1 870		123 202
----------------------	----------------	--------------	--	----------------

« A M C S Technologies »
Société par actions simplifiée au capital de 105.000 €
Siège social : Emerainville La Malnoue
39/69 avenue de l'Europe - 77184 EMERAINVILLE
452 439 490 RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2018

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 -

...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le **BENEFICE net comptable** de l'exercice s'élevant à la somme de **2.235.786,66 €** :

En augmentation du poste « autres réserves »
qui est ainsi porté de 4.200.314,98 € à 6.436.101,64 €

L'Assemblée reconnaît en outre le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, savoir :

31/12/2016	100.000 € (sur le bénéfice)
31/12/2015	-
31/12/2014	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

M. Mohamed CHETTIBI



« AMCS Technologies »
Société par actions simplifiée au capital de 105.000 €
39/69, avenue de l'Europe 77184 EMERAINVILLE

RCS Meaux 452 439 490

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Laurent CASERY
Commissaire aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Adresse de correspondance et de bureaux : 39, rue de Châteaudun – 75009 PARIS
Siret : 500 277 645 00023 – APE : 6920Z

« AMCS Technologies »
Société par actions simplifiée au capital de 105.000 €
39/69, avenue de l'Europe 77184 EMERAINVILLE

RCS Meaux 452 439 490

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société AMCS TECHNOLOGIES.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AMCS TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

dc

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes

A blue ink signature, appearing to read 'Laurent Casery', written in a cursive style.

Laurent CASERY